



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRISE PORCINE : L'ÉTAT MET EN PLACE UN FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES ELEVEURS DE PORCS

Auch, le 15 février 2022

Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation met en place un fonds d'urgence à destination des éleveurs de porcs pour faire face aux difficultés conjoncturelles actuelles. En effet, certaines filières porcines font face à une baisse des cours combinée à une hausse des coûts de production depuis septembre dernier, ce qui génère des difficultés de trésorerie importante.

Ce fonds d'urgence prend la forme d'une aide forfaitaire de 15 000 € par exploitation. Le Gers dispose de 120 000 € soit le financement de 8 dossiers.

Pour être éligible, il faut :

- avoir atteint 80% de consommation des crédits « court terme de trésorerie », à compter du 1er janvier 2022 et pendant une durée d'un mois glissant,
- (facultatif) avoir engagé une démarche de demande de prêt garanti par l'Etat (PGE) auprès de leur banque,
- avoir une perte de 15 000 € minimum depuis septembre 2021 sur l'atelier porcs.

Pour les exploitations vérifiant ces 3 critères, l'aide est versée au fil de l'eau : premier arrivé, premier servi.

Pour les exploitations n'ayant pas fait de demande de PGE, les dossiers seront soumis à une cellule de crise départementale pour sélection, sous réserve de reliquat d'enveloppe.

Le dépôt des demandes est à faire auprès du service agricole - DDT du Gers - avant le 2 mars 2022.

Contact DDT : ddt-psea@gers.gouv.fr

Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68

Portable. 06.34.31.26.98

Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

